

Les jeunes sourds d'aujourd'hui sont-ils préparés à devenir des citoyens responsables et autonomes ?

Un dimanche soir, ma compagne et moi avons regardé à la télévision l'histoire émouvante de la rafle du vélodrome d'Hiver, souvent appelée la rafle du Vel' d'Hiv. A la fin du film, ma compagne, Marie, a établi une analogie avec l'histoire des enfants sourds.

Marie est enseignante en langue des signes, et travaille depuis plus de vingt ans dans un centre spécialisé pour jeunes sourds. En regardant le film, elle s'est identifiée au personnage de l'infirmière qui s'occupait des enfants juifs, depuis le vélodrome jusqu'au camp d'extermination.

Marie travaille auprès d'enfants sourds, depuis leur plus jeune âge jusqu'à la fin de la scolarité. La structure où elle intervient se trouve dans le camp oraliste - méthode d'enseignement qui prône l'articulation et la lecture sur les lèvres (ce que l'on appelle la méthode audio-phonatoire).

La présence de Marie en tant qu'adulte sourde signante (s'exprimant en langue des signes) est primordiale : la plupart des enfants sourds élevés dans l'oralisme ne peuvent avoir qu'une communication limitée, voire pas de communication du tout, que ce soit avec leurs parents entendants ou avec les professeurs et éducateurs oralistes.

Voyant là une brèche pour assouvir leur soif de communication, les enfants agrippent souvent les bras de Marie en classe ou dans les couloirs, pour lui livrer leurs confidences, souvent douloureuses, parfois surprenantes. Elle devient alors éducatrice, ou psychologue, ou même parent. Dans certains cas, face à des confidences qu'elle juge particulièrement graves, elle est obligée d'interpeller l'équipe pédagogique ou éducative, parfois les médecins ou la direction.

Parmi les faits ainsi relatés, certains sont traités par les professionnels concernés, individuellement ou collectivement, dans de bonnes conditions. D'autres, non. Et l'impossibilité - ou la très grande difficulté - de communiquer des professionnels vis-à-vis des enfants sourds fait que ces derniers ressentent ces dénis comme de l'indifférence, et les pousse à réagir violemment. Les enfants sourds sont alors souvent punis de manière arbitraire, sans conseil de discipline - punitions plus ou moins sévères, qui peuvent aller jusqu'au renvoi temporaire. Cette violence est récurrente ; mais elle n'est pas liée à telle ou telle caractéristique des enfants sourds, contrairement à ce que certains disent : elle est liée à l'incompétence des professionnels pour communiquer avec les enfants. La preuve : dans les structures bilingues, où tous les professionnels, comme les enfants, s'expriment en langue des signes, cette violence disparaît totalement.

Dans ces situations de violence, Marie se voit souvent obligée de défendre les enfants sourds face à l'incompréhension ou l'aveuglement des acteurs de l'équipe éducative ou pédagogique. Mais selon eux, elle réagit trop affectivement au cri d'appel des jeunes sourds.

Malheureusement, la loi de la majorité est la loi la plus forte. Bientôt majeurs, une bonne partie des jeunes sourds allant sortir du camp oraliste sont mis sous tutelle, à leur insu, avec

l'accord de leurs parents, sur avis de l'équipe pédagogique et éducative. Pour Marie, c'est une forme d'extermination. D'ailleurs, le projet d'établissement du centre en question ne précise pas, comme finalité, que tout jeune sourd doit devenir un citoyen autonome et responsable, grâce à un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet personnel, scolaire et professionnel.

La comparaison faite par Marie me touche au plus profond de mon cœur : je me dis que si j'étais jeune, je pourrais devenir comme eux. Finalement, je suis bel et bien un des rescapés du camp d'extermination.

Etant sourd profond de parents aussi sourds profonds, j'ai eu une enfance « ordinaire », comme les enfants entendants. Avec mon frère aussi sourd profond, je faisais naturellement des sorties sportives et culturelles dans le milieu entendant. En famille, la communication est naturellement sans voix. J'ai grandi avec mes savoir-faire en matière d'adaptation au monde entendant : mes parents me les ont transmis. Mon frère et moi, nous avons vu l'autonomie de mes parents dans la vie quotidienne : ils ont acheté un immeuble ; ils l'ont restauré ; ils géraient des locations. Ils ont fait des démarches pour mes études. Ils étaient actifs dans une association regroupant leurs pairs. Les démarches qu'ils ont entreprises semblent similaires à celles des personnes non sourdes. Bien « vu » (« bien entendu » qui me semble inapproprié), les démarches entreprises dépendent des capacités de chaque personne, et non pas de leur degré d'audition.

A l'époque, les services publics n'étaient pas encore adaptés aux sourds : pas de guichet en langue des signes, de service d'interprétation, de sous-titrage à la télévision, ni de système d'appel lumineux ou de visio-interprétation... Les sourds devaient alors trouver des solutions par eux-mêmes, solutions qui n'auraient pas pu être trouvées par des personnes entendants. A titre d'exemple, ma maman, comme les autres mamans sourdes, a trouvé une astuce pour être réveillée en pleine nuit, quand j'avais quelques mois : lier sa main au berceau avec une ficelle assez tendue. Lors de mes réveils nocturnes, le berceau balancé tirait la main de ma maman.

En ce qui me concerne, après une scolarité dans un même centre spécialisé jusqu'à mes quinze ans, j'ai demandé à mes parents de me sortir du camp oraliste et de m'intégrer dans le milieu ordinaire. Je compris alors que je n'avais pas été préparé à poursuivre des études supérieures. Finalement, comme mes parents ont respecté ma volonté, j'ai pu suivre sans difficulté ma formation dans des classes ordinaires, sans interprète, jusqu'aux études supérieures. A cette époque, les interprètes en langue des signes étaient très rares. J'ai suivi l'expérience de mon frère aîné qui trouvait des astuces pour pouvoir suivre les cours sans avoir recours à un tiers (lui aussi était intégré dans des classes ordinaires). Ses recommandations étaient par exemple : ne jamais faire semblant de comprendre ; ne pas lire sur les lèvres des professeurs ; faire des devoirs ou lire des manuels scolaires tout au long des cours lorsque certains professeurs ne font pas preuve d'adaptation ; utiliser des photocopies de leurs cours ; copier les cahiers de mes camarades (ceux de mon choix). Pour moi, ces recommandations n'étaient pas compliquées à suivre. Elles démontrent qu'une situation d'apprentissage bien maîtrisée ne demande pas d'efforts supplémentaires, que les professeurs peuvent s'adapter à l'élève que je suis, et, que ma propre condition de sourd

peut être respectée. En d'autres termes, c'est une forme d'inclusion dont on parle aujourd'hui dans la communauté éducative.

Enfin, je reste perplexe face à la question posée ci-dessus, à propos de jeunes sourds d'aujourd'hui, qui ne sont pas préparés à acquérir leur autonomie alors qu'ils dépendent de services censés être adaptés. A cette question, je pourrais répondre partiellement. De nos jours, les parents entendants d'enfants sourds et les professionnels de la surdit  sont persuadés que le manque d'autonomie est fortement li  à la surdit . Ils axent alors leur programme sur l'apprentissage de l'autonomie par la pratique de l'oral et de la lecture labiale. Malheureusement, ils croient bien faire. Et ils se trompent lourdement. C'est la raison pour laquelle, soit les enfants ne sont pas form s   vivre en autonomie dans le silence absolu, soit ils ont peur de l'inconnu et du vide.

Afin de faire acquirir l'autonomie aux jeunes sourds, il est simple de leur transmettre les riches exp riences des adultes sourds. Pour ce faire, il faut aller voir le monde du silence qui est aussi beau que celui du son. Que le son sache vivre avec le silence !

Jacques, 45 ans.